



avant les travaux, 25/07/2016



pendant les travaux, 24/01/2020

## suivi écologique 2020 travaux de création : février 2020 (n)

### contexte local :

dans le cadre de la démarche GERPLAN et suite à l'étude écologique menée en 2016, la commune d'Uffholtz a souhaité aménager une mare au sein d'une mosaïque d'habitats variés située entre vignoble, forêt et zone urbaine.

### régime hydrique :

mare alimentée par la nappe d'accompagnement du ruisseau attenante et par les eaux de ruissellement sous terrain et superficiel. L'excédent d'eau, lorsque la mare atteint sa capacité maximale, est ensuite restitué vers le ruisseau.

### vocation :

création d'un point d'eau stagnant, élément écologique d'intérêt manquant dans le paysage local ; amélioration des milieux de vie des espèces aquatiques (amphibiens, odonates, etc.) ; volonté de la commune d'y associer rapidement le volet pédagogique en lien avec les écoles.

### réalisation des travaux :

- entreprise : Thierry Muller
- durée : 2 jours
- coût : 2 800 €

### évolution des milieux entre 2016 et 2020 :

hormis la surface de prairie dédiée à la création de la mare atteignant une centaine de mètres carrés, la naturalité du secteur a été préservée durant les travaux. Les berges altérées ont activement cicatrisé durant l'été avec l'expression rapide de quelques formations végétales typiques de zones humides comme les carex, joncs et massettes.

### entretien actuel :

la prairie attenante a été fauchée sur la moitié de sa superficie en préservant, comme convenu avec la commune, des emprises herbacées « tampons » en périphérie de la mare. Les quelques pieds de Massette ont toutefois été arrachés manuellement, suivant les recommandations de l'association BUFO, en raison de leur caractère envahissant et donc peu favorable pour les mares d'une si faible envergure.



fin des travaux, 04/03/2020



1ère année de suivi, 21/07/2020

### problèmes rencontrés :

suite à l'embourbement de la pelleteuse durant les travaux, la mare n'a pas pu bénéficier de l'envergure souhaitée au départ. Ceci n'entache néanmoins pas son caractère favorable et attractif.

## indicateur effectifs d'Amphibiens adultes 2020 :

- rappel : 3 espèces inventoriées en 2016 (Crapaud commun, Grenouille rousse et Salamandre tachetée) en dehors de la zone de création de la mare ;
- colonisation immédiate par deux espèces ;
- apparition du Triton palmé non inventorié en 2016.

Amphibiens	2016	n	n+1	n+2	n+5	n+9
Crapaud commun	-	3				
Triton palmé	-	2				
Tendance indicateur	-	↗				



Avec la création de la mare dans une zone qui en était dépourvue, l'indicateur ne peut évoluer que de manière positive dès lors qu'apparaît une espèce reproductrice. Pour cette première saison, un mois après les travaux, la colonisation est timide en termes d'effectifs mais efficace. Dans ce contexte, sont attendus des effectifs plus importants et l'ajout du Triton alpestre et de la Grenouille rousse.

## indicateur nombre d'espèces d'Odonates 2020 :

colonisation par 12 espèces communes : Aesche bleue, Anax empereur, Agrion jouvencelle, Ischnures élégante et naine, Leste vert, Libellule déprimée, Orthétrums brun et réticulé, Pennipatte bleuâtre, Sympétrums sanguin et strié. Ce nombre sera utilisé comme référence pour le calcul des prochains indicateurs.

Odonates	2016	n	n+1	n+2	n+5	n+9
Nouvelles espèces	-	12				
Espèces non retrouvées	-	0				
Nombre d'espèces total	-	12				
Tendance indicateur	-	↗↗				



À l'instar des Amphibiens, l'indicateur Odonates ne peut évoluer que de manière positive dès lors qu'apparaît une espèce reproductrice dans ce nouveau milieu. Ici, avec l'apparition de plus de 10 espèces colonisatrices, l'indicateur est considéré déjà en forte hausse.

## niveau fonctionnalité de la mare :

le niveau de fonctionnalité de la mare est jugé bon. En effet, malgré la sécheresse de 2020, la mare était en eau durant tout le printemps et l'été ce qui est propice aux deux indicateurs étudiés. On remarque déjà la colonisation par quelques héliophytes et hydrophytes, supports intéressants pour la biodiversité de la mare.



## espèces exotiques envahissantes :

rien à signaler.

## mesures de gestion préconisées pour 2021 :

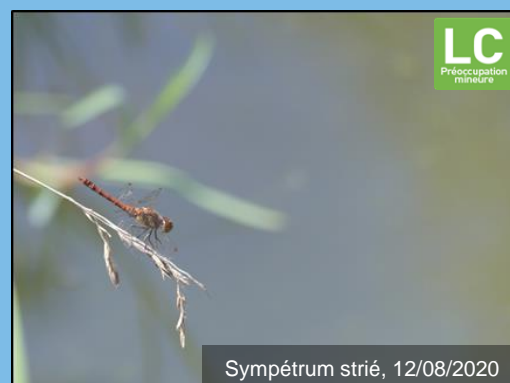
- surveillance et arrachages manuels des massettes en fin de saison estivale afin de privilégier le développement de carex et de joncs ;
- Conservation d'une zone tampon d'environ 2 mètres autour de la mare vis-à-vis des activités de fauche de la prairie attenante.



pontes de Crapaud commun, 23/03/2020



Ischnure naine, 21/07/2020



Sympétrum strié, 12/08/2020



Orthétrum brun, 12/08/2020